

**Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes**

**Étude : Pénuries de main-d'œuvre, conditions de travail, et l'économie des soins**



**ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE  
CANADIAN DENTAL ASSOCIATION**

**Présenté par l'Association dentaire canadienne**

**avril 2022**

## L'Association dentaire canadienne et la profession dentaire au Canada

Représentant la profession dentaire à l'échelle du Canada, l'Association dentaire canadienne (ADC) est un organisme de confiance et une source d'information au sujet de préoccupations nationales et internationales qui touchent la profession. Ce porte-parole de la profession dentaire au Canada se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale, qui est une composante essentielle de la santé générale, ainsi qu'à l'avancement et au leadership d'une profession unifiée. L'ADC est une fédération regroupant les associations dentaires provinciales et territoriales du Canada (ADP) qui représente des dentistes d'un océan à l'autre.

Au Canada, au début de 2022, on comptait 25 500 dentistes autorisés, quelque 30 000 hygiénistes dentaires et de 26 000 à 29 000 assistants dentaires. Si on inclut les membres du personnel administratif des cabinets dentaires, on peut dire que le secteur de la médecine dentaire privée emploie approximativement 100 000 travailleurs.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Michel Breau  
Responsable des efforts de sensibilisation et de la gouvernance  
Association dentaire canadienne  
[mbreau@cda-adc.ca](mailto:mbreau@cda-adc.ca)  
613-291-9553

## Pénurie d'assistants dentaires

Les assistants dentaires sont véritablement le ciment des cabinets dentaires. Ils exercent un métier qualifié et, dans huit des provinces canadiennes, on exige d'eux qu'ils soient autorisés ou accrédités. Emploi et Développement social Canada (EDSC) a récemment classé l'assistance dentaire dans la Classification nationale des professions (CNP). Les assistants dentaires secondent les dentistes au cours de la plupart des procédures dentaires, des obturations aux extractions, sans oublier les traitements de canal.

Les défis liés à la main-d'œuvre et au lieu de travail que doivent relever les assistants dentaires inquiètent depuis longtemps ces derniers et aussi les dentistes. Avant la pandémie, on manquait déjà d'assistants dentaires pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de santé buccodentaire. En 2019, 36 % des cabinets dentaires cherchaient à pourvoir des postes vacants d'assistant dentaire. De 2010 à 2020, le ratio entre le nombre d'assistants dentaires agréés par dentiste a chuté de 3,21 pour 1 à 1,20 pour 1.

Plusieurs régions souffrent d'une pénurie d'assistants dentaires agréés. En fait, au vu des taux de perte d'effectifs prévus, chaque dentiste devrait pouvoir compter sur au moins deux nouveaux assistants dentaires chaque année. De plus, en raison des modifications apportées aux procédures technologiques et de prévention des infections dans les cabinets, on constate que le besoin d'engager d'autres assistants dentaires dûment formés constitue une tendance.

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette pénurie de manière différente d'une province à l'autre, on compte les suivants :

- manque de moyens nécessaires pour former de nouveaux assistants dentaires autorisés ou agréés;
- restriction des rôles et obligations du personnel de bureau non autorisé ou non agréé des cabinets dentaires de même que des assistants dentaires autorisés ou agréés;
- rémunération appropriée (salaires et avantages sociaux) dans un marché du travail concurrentiel;
- sujets de préoccupation liés au milieu de travail, dont le stress, la santé mentale et la souplesse des horaires; et
- départ d'assistants en raison d'une reconversion professionnelle ou de facteurs externes.

La situation qui se détériorait depuis les dix dernières années a empiré à cause de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble du marché du travail. Les dentistes doivent travailler avec des assistants dentaires autorisés afin de respecter les nouvelles lignes directrices en matière de santé et de sécurité, mais les taux de perte d'effectifs ont grimpé.

## Dentisterie et pandémie

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence indéniable sur la santé et le bien-être des Canadiens. Malgré le risque de transmission dans les cabinets dentaires, les dentistes ont continué à prodiguer des soins urgents et de base à leurs patients. En outre, la crise sanitaire a non seulement donné lieu à d'autres problématiques dans la sphère dentaire, mais a également augmenté les difficultés que connaissaient déjà les Canadiens quant à leur santé buccodentaire et aux prestations dentaires.

Aux quatre coins du pays, les cabinets dentaires ont rapidement mis en place de nouvelles mesures sanitaires et de sécurité. Ainsi, aucun cas de transmission d'un professionnel à un patient n'a été rapporté depuis le début de la pandémie. Cependant, l'application de telles mesures nécessite la mise en œuvre de protocoles de sécurité renforcés, l'usage d'équipements de protection individuelle (ÉPI) supplémentaires, l'achat de nouveaux instruments et un réaménagement des locaux. Ceci explique pourquoi les traitements dentaires sont devenus plus difficiles à prodiguer et plus coûteux.

Lors d'un récent sondage Abacus, un tiers des Canadiens ont affirmé que leurs habitudes en matière de soins dentaires (c'est-à-dire la fréquence de leurs visites chez le dentiste et le type de services qu'ils sollicitent) restaient différentes depuis que la crise sanitaire a commencé. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants, et surtout pour ceux qui n'ont pas été vaccinés ou n'ont pas reçu une dose de rappel. Enfin, 15 % des répondants ont déclaré que leurs primes d'assurance dentaire étaient plus élevées que jamais.

## Conséquences de la pénurie de main-d'œuvre

La pandémie de COVID-19, qui a notamment eu pour conséquences le risque de transmission pendant les procédures dentaires, l'épuisement engendré par le fait de travailler dans des environnements plus isolés en recourant à de l'ÉPI supplémentaire, le passage à l'école virtuelle et la fermeture des garderies, a empiré la pénurie de main-d'œuvre. Et après deux ans de crise, un double défi vient s'ajouter : l'embauche et la rétention des assistants dentaires. Au cours des six derniers mois, l'impossibilité d'engager et de garder des assistants dentaires est devenue le plus important problème des dentistes au pays.

Grâce à l'appui d'un assistant dentaire, un dentiste peut être en mesure d'offrir une large gamme de traitements et d'assurer le bon fonctionnement de son cabinet. Plus de 70 % des dentistes croient que leurs cabinets ont été moins efficaces en raison d'un manque d'assistants. Plus de 56 % des dentistes affirment que leurs cabinets ont été moins efficaces à cause d'un manque d'assistants. Des rendez-vous pour des soins importants ou préventifs ont été reportés. Déjà, peu de temps avant le début de la pandémie, plus du tiers des dentistes avaient rapporté que des postes d'assistant dentaire étaient à combler dans leurs cabinets. Le nombre de postes vacants a probablement continué à augmenter.

De concert avec l'Association canadienne des assistant.e.s dentaires (ACAD) et d'autres partenaires, l'ADC attaque ces problèmes de front en élaborant un plan d'action pour enrayer la pénurie d'assistants dentaires qui comporte des volets de formation, de recrutement et de rétention. De plus, ces deux organismes ont soumis une proposition dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle mis sur pied par Emploi et Développement social Canada.

Notre projet, qui s'intitule Bâtir les effectifs d'assistants dentaires professionnels de l'avenir, vise à résoudre la question multifacette de la perte d'effectifs en : fournissant au personnel de bureau une formation sur la santé mentale et le bien-être, et une formation sur le recrutement et la gestion des effectifs aux dentistes et au personnel administratif; en élargissant l'accès aux programmes d'assistance dentaire agréés par l'intermédiaire d'un parcours de formation en ligne; et en concevant des plans d'action pour la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre et pour une meilleure intégration des immigrants au secteur de la dentisterie.

Aujourd'hui, il faut compter jusqu'à 18 mois pour devenir assistant dentaire autorisé. Pour rendre la formation à l'assistance dentaire plus accessible aux gens qui ne peuvent pas actuellement suivre des cours théoriques en personne, un parcours de formation agréé pourrait être offert en ligne en majeure partie, et seule la formation clinique se déroulerait en présentiel. De cette manière, ceux et celles qui résident en région rurale ou éloignée seraient en mesure de participer à un programme agréé complet et de ne se déplacer que pour leur stage.

Nous espérons que notre projet permettrait :

- de créer un meilleur environnement de travail afin de résoudre les problèmes de santé mentale ou découlant d'un trop grand stress;
- de donner aux membres du personnel administratif les outils et les connaissances nécessaires au recrutement et à la rétention des employés dans un marché du travail concurrentiel;
- de donner au Canada de meilleurs moyens de former de nouveaux assistants dentaires autorisés et agréés; et
- d'aider les acteurs du secteur à mieux comprendre comment améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et favoriser davantage l'intégration des nouveaux arrivants et autres membres de groupes dignes d'équité aux effectifs d'assistants dentaires.

## Recommandations

L'ADC est consciente du fait que les problématiques relatives aux effectifs de la santé, dont les pénuries de main-d'œuvre, se sont aggravées et ont touché le secteur et les professions de la santé depuis le commencement de la pandémie. Au Canada, approximativement un tiers des soins de santé sont prodigués dans des établissements privés, notamment des cabinets dentaires. Aussi, toute initiative favorisant l'augmentation des effectifs de la santé dans le système public risquerait d'ajouter aux défis relatifs au recrutement que doit affronter le secteur privé.

**Recommandation 1 :** que les initiatives gouvernementales visant les questions relatives à la main-d'œuvre dans le secteur de la santé au Canada prennent en compte la proportion importante de soins de santé fournis en dehors du système public, c'est-à-dire dans des établissements privés comme des cabinets dentaires.

**Recommandation 2 :** que le gouvernement appuie l'implantation du programme *Bâtir les effectifs d'assistants dentaires professionnels de l'avenir* élaboré par l'ADC et l'ACAD dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle à Emploi et Développement social Canada.

**Recommandation 3 :** que le gouvernement apporte son soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire qui proposent des parcours de formation en ligne, et ce, particulièrement si ces derniers concernent la formation aux soins de santé.

**Recommandation 4 :** que le gouvernement étudie des moyens de faciliter l'intégration, le recrutement et la rétention de nouveaux immigrants au Canada dans la sphère des professions de la santé dont fait partie l'assistance dentaire.

L'ADC invite le comité à prendre en considération chacun des points soulevés dans le présent mémoire lorsqu'il fera ses recommandations au gouvernement. Des efforts exclusivement consacrés aux problèmes et autres défis liés aux effectifs de la santé dans le système de santé public canadien pourraient avoir des effets néfastes sur les soins de santé prodigués en établissement privé. Faciliter le recrutement de certains professionnels ou hausser les salaires dans certains secteurs pourrait se traduire par une plus sérieuse pénurie de main-d'œuvre dans le reste du marché du travail.

L'ADC sera heureuse de collaborer de près avec le gouvernement fédéral afin de trouver des solutions aux questions entourant la prestation des soins dentaires au Canada.